



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ  
MM ASSELINE, BENARD, BOCOIGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

**Pouvoirs :** Mme MILLAN donne pouvoir à Mme LOPEZ  
M DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS  
Mme CARRASCO donne pouvoir à M BENARD

**Absents excusés :** Mme DUPREY, M LECARDONNEL

**Secrétaire de séance :** M. BOCOIGNANO

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2022 à l'unanimité des présents ou des représentés, moyennant la correction d'une erreur matérielle (ouverture des postes pour l'année 2022/2023 et non 2021/2022).

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022 à l'unanimité des présents ou des représentés, moyennant la précision suivante : Les travaux à la charge de la commune ne concernent pas le pré d'Oisy, mais les trottoirs route de Fontaine entre la rue de la Basse Franconie et le chemin du Lot.

### DELIBERATIONS

#### 1- Tarifs location de la salle polyvalente 2023

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

	Pour Commune	Hors Commune
Un jour hors samedi et dimanche (de 8h00 à 8h00)	160 €	320 €
Weekend (2 jours)	212 €	424 €
Weekend (2 jours) + Vendredi à partir de 18h00	265 €	530 €
Caution	1000 €	
Contribution déchets ménagers (limité à 3 sacs de 100 litres)	Forfait de 15 €	
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)		
- Electricité	0,30 €	
- Gaz	0,50 €	
Frais de nettoyage la salle	160 €	
Location vaisselle (Couvert complet) par couvert	1,35 €	
Location 1 couvert	0,50 € par couvert	
Location verre	0,23 € par verre	
Caution vaisselle	100 €	
Frais nettoyage vaisselle	130 €	
Casse	au tarif de remplacement	

### **Tarifs location salle polyvalente pour les associations de Baron-sur-Odon au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Les locations de la salle du lundi au jeudi	Gratuit
Les locations pour les assemblées générales du vendredi	Gratuit
1ère location le vendredi et/ou le week-end	Gratuit
2ème location le vendredi et/ou le week-end	35 €
3ème location le vendredi et/ou le week-end	70 €
Caution	100 €
Contribution déchets ménagers (Limité à 3 sacs de 100 litres)	Forfait de 15 €
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)	
- Electricité	0,30 €
- Gaz	0,50 €
Frais nettoyage salle	160 €
Location de la vaisselle (hors casse)	Gratuit
Casse	au tarif de remplacement
Frais de nettoyage vaisselle	130 €

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

### **2- Tarifs concessions funéraires 1er janvier 2023**

Etant donné les frais engagés par la collectivité pour acquérir un logiciel de gestion des concessions funéraires, le conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Concession trentenaire en terre (pour 2 personnes)	175 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	90 €
Renouvellement de concession pour 30 ans (pour 2 personnes)	175 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	90 €
Columbarium (30 ans)	870 €
Renouvellement columbarium (30 ans)	410 €

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **3- Choix de l'entreprise pour la réparation de la gouttière de l'école**

La commune doit procéder aux travaux de renouvellement d'une soixantaine de mètres de gouttière du bâtiment scolaire.

3 devis ont été reçus :

1. RPN pour un montant de 7 358,38 € TTC
2. H&S COUVERTURE pour un montant de 5 413,44 € TTC
3. NORBELY COUVERTURE pour un montant de 5 374,78 € TTC

Au regard des prix unitaires affichés dans les devis et des quantités appliquées par les entreprises, il apparaît que l'entreprise H&S COUVERTURE est en réalité la moins-disante. En effet, si l'on applique les quantités prévues par l'entreprise H&S aux prix unitaires de l'entreprise NORBELY, celle-ci devient plus chère que H&S.

Après avoir délibéré, le conseil municipal propose de retenir l'offre de l'entreprise la mieux-disante à savoir H&S COUVERTURE pour un montant de 5 413,44 € TTC.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

## Informations

### ↳ Taxe d'aménagement

M. le Maire informe le conseil municipal que, conformément à la loi de finances 2022, une part de la taxe d'aménagement doit être reversée à la communauté de communes. Celle-ci a proposé de fixer cette rétribution à 2% du montant de la Taxe d'aménagement.

### ↳ City-Park

M. le Maire informe le conseil municipal que les requérants dans le contentieux du city-Park ont interjeté appel de la décision du tribunal administratif de Caen. La procédure est donc reconduite auprès de la cours d'appel administrative de Nantes. La mairie attend le mémoire en réponse du cabinet d'avocat de la commune.

### ↳ Tennis

M. le Maire informe le conseil municipal que le club de tennis souhaite rencontrer les élus pour discuter des modalités d'accès au terrain communal. Rendez-vous pris semaine 41.

### ↳ Communication

Le conseil municipal réalisera une lettre aux habitants pour les informer des modifications apportées aux horaires d'éclairage public depuis début octobre, aux règles de collecte des déchets verts par la communauté de commune et aux projets d'illuminations de Noël.

### ↳ Ecole

- M. le Maire informe le conseil municipal que les enseignants souhaitent qu'une bande d'enrobé soit créée entre la cours des petites sections et les jeux afin d'éviter que les enfants ne marchent sur l'herbe en cas de mauvais temps. Le conseil municipal accepte d'étudier une solution alternative (dallage ?) car il ne veut pas réduire les espaces verts de l'école.

- M. le Maire informe le conseil municipal que « l'aide aux devoirs » a été mis en place sur le temps périscolaire. Le retour des parents est positif. En revanche, il convient d'ajuster les règles d'admission sur les créneaux d'aides aux devoirs afin d'éviter un surnombre d'enfants dans la salle d'étude.

### ↳ Vœux du maire

Le conseil municipal retient la date du 29 décembre pour procéder aux vœux du maire.

## Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : 48 route de Fontaine  
Dépôt de déclaration préalable : 14 chemin de la Fosse aux Comtes – abri de jardin  
Dépôt de permis de construire : néant

La séance est levée à 23h20

Le prochain conseil se tiendra le 8 novembre 2022

Le secrétaire de séance  
Aurélien BOCOgnANO



Le Maire  
Georges LAIGNEL

